



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité technique Régional Autisme
16 avril 2024

Direction Adjointe de l'Autonomie

Bilan de l'offre médico-sociale handicap PRS 3

Bilan PRS 2018 – 2022 : offre pour les enfants vivant avec un handicap - Le virage inclusif

— L'offre en établissements et services s'est engagée dans un **mouvement de transformation**, dans le cadre de la stratégie quinquennale, pour répondre à 2 objectifs :

- Une offre plus inclusive, au plus près du domicile des familles, en développant les capacités de prestations en milieu ordinaire/ SESSAD
- Une offre plus souple et modulaire, permettant des solutions plus ajustées et différenciées selon les besoins des personnes

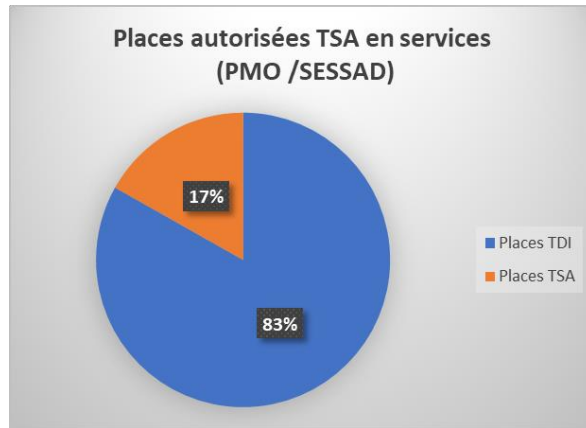
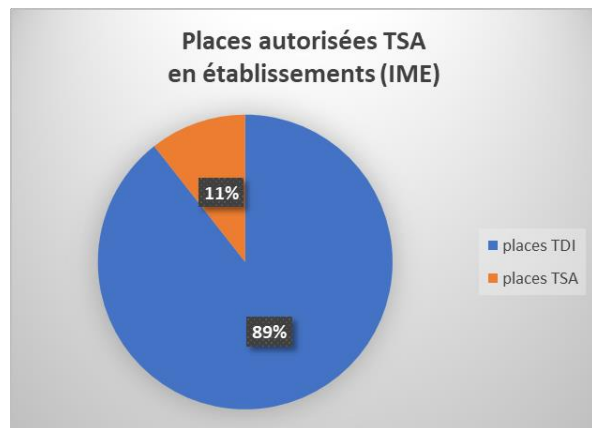
— L'offre en établissements et services a fait l'objet d'un renforcement, avec une **augmentation de 637 places sur la période 2018/2022**, soit +8,6%, principalement dans la catégorie PMO/SESSAD

— Ces évolutions ont particulièrement concerné l'offre pour les publics avec trouble du développement intellectuel (TDI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA), avec 464 places créées

— Évolution positive de l'indicateur inclusion (part des services dans l'offre MS) : de 30 % en 2018 à 37 % en 2022

Bilan PRS 2018 – 2022 : offre MS pour les enfants vivant avec un handicap

Données au 1 ^{er} janvier 2024	22		29		35		56		Bretagne		France	
	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.
établissements	929	6,88	1 263	6,16	1 597	5,80	1 001	5,90	4 790	6,10	106 599	6,63
services	704	5,22	690	3,37	1 309	4,75	662	3,90	3 365	4,29	61 569	3,83
Total	1 633	12,10	1 953	9,53	2 906	10,55	1 663	9,80	8 155	10,39	168 168	10,46



Points de vigilance :

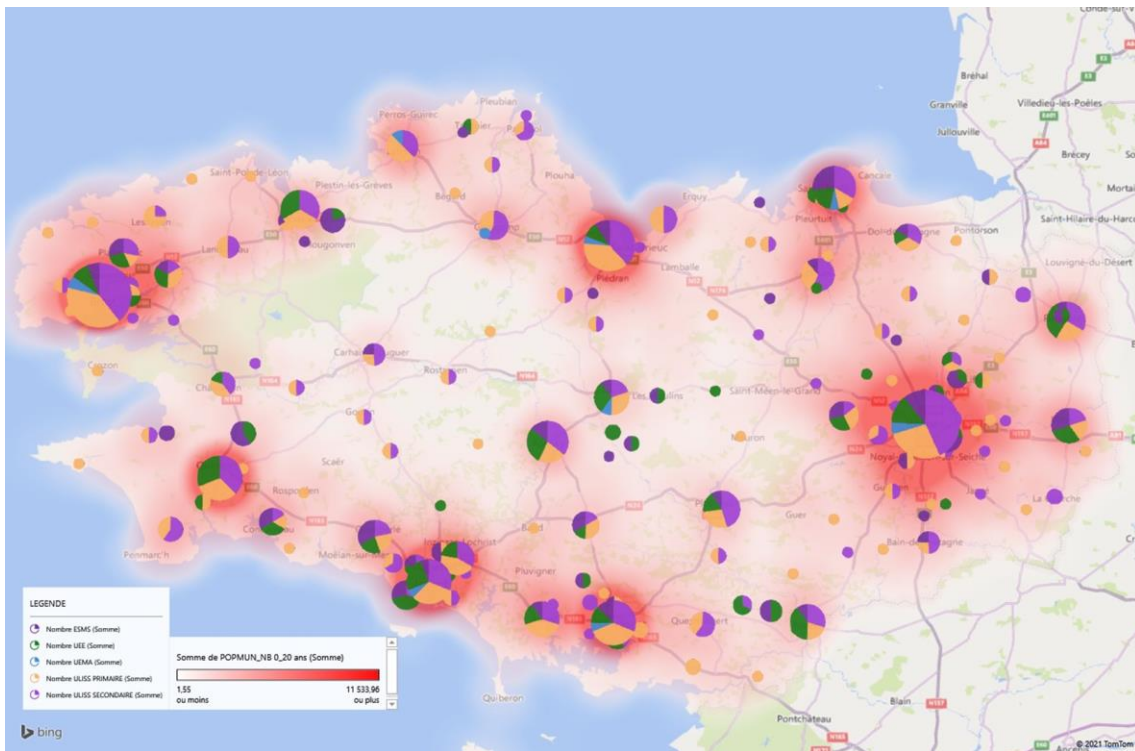
- ✓ La catégorie de public mentionnée dans l'autorisation n'est pas excluante
- ✓ Le public TSA en ESMS, notamment en IME, a souvent un TDI associé
- ✓ Les missions d'appui autisme peuvent toujours être mobilisées

Bilan PRS 2018 – 2022 : offre pour les enfants vivant avec un handicap Accompagnement de l'école inclusive

La scolarité inclusive est un axe majeur de la politique régionale, étroitement partagé avec l'Education Nationale, tout au long du PRS.

Sur la période 2018/2022 :

- ✓ Mise en place de 4 équipes mobiles ressources et d'appui à la scolarisation (1 par dpt)
- ✓ Renforcement des capacités d'appui des ESMS en lien avec les PIAL déployés par l'EN
- ✓ Poursuite du mouvement d'externalisation des unités d'enseignement (+5%)
- ✓ Déploiement des dispositifs de scolarisation spécialisés pour élèves avec TSA



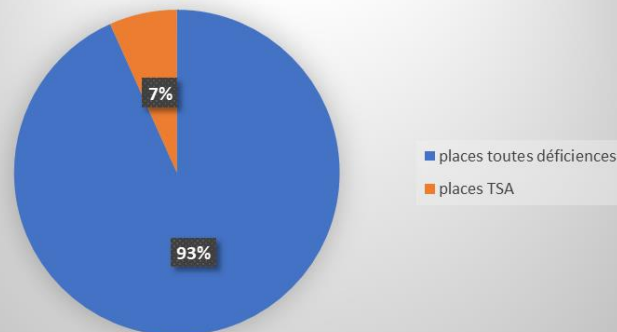
Bilan PRS 2018 – 2022 : offre pour les adultes vivant avec un handicap Hébergement en MAS / FAM

01/01/2024	22		29		35		56		Bretagne		France	
	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.
M.A.S.	357	1,34	215	0,50	446	0,80	214	0,61	1 232	0,77	29 488	0,88
M.A.S. TSA	77	0,29	27	0,06	5	0,01	27	0,08	136	0,08	3 156	0,09
Total MAS	434	1,62	242	0,56	451	0,81	241	0,69	1 368	0,85	32 644	0,98
F.A.M.	300	1,12	547	1,26	325	0,58	470	1,34	1 642	1,02	25 915	0,78
FAM TSA					53	0,10	18	0,05	71	0,04	4 312	0,13
Total FAM	300	1,12	547	1,26	378	0,68	488	1,39	1 713	1,07	30 227	0,90
Total Hébergement	734	2,75	789	1,82	829	1,49	729	2,08	3 081	1,92	62 871	1,88

109 établissements pour adultes : 21 MAS et 80 FAM

- ✓ 3 081 places dont 1 368 en MAS et 1 713 en FAM
- ✓ Création de 83 places sur la durée du PRS, dont la moitié en Ile et Vilaine
- ✓ Un taux d'équipement régional légèrement supérieur à la moyenne nationale (1,92 > 1,88) mais des disparités départementales

Places autorisées TSA en MAS/FAM

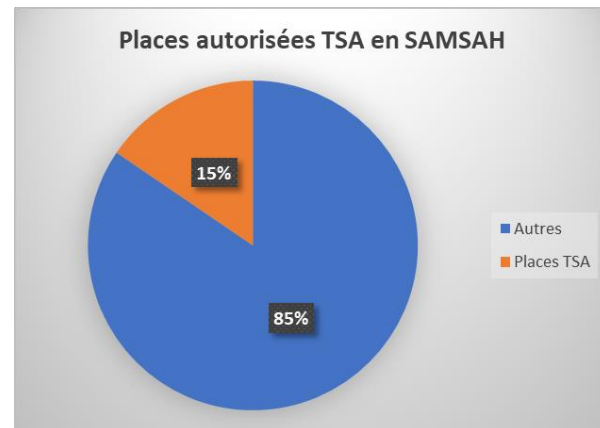


Bilan PRS 2018 – 2022 : offre pour les adultes vivant avec un handicap Accompagnement par des services – SAMSAH

1 ^{er} janvier 2024	22		29		35		56		Bretagne		France	
	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.	Places	Tx équip.
SAMSAH	113	0,42	235	0,54	304	0,55	220	0,63	872	0,54	13 139	0,39

25 SAMSAH pour un total de 872 places installées :

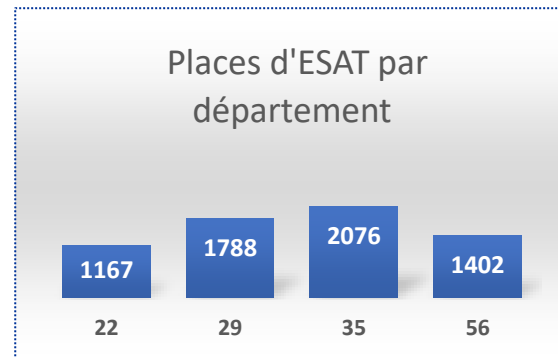
- ✓ Dont 185 places concernent le handicap psychique
- ✓ Dont 135 places concernent les troubles du spectre de l'autisme
- ✓ Augmentation de 49% sur la période 2018/2022, traduisant la priorité donnée au développement d'une offre inclusive
- ✓ Taux d'équipement régional supérieur à la moyenne nationale (0,57>0,39)



Bilan PRS 2018 – 2022 : offre pour les adultes vivant avec un handicap – L' aide par le travail

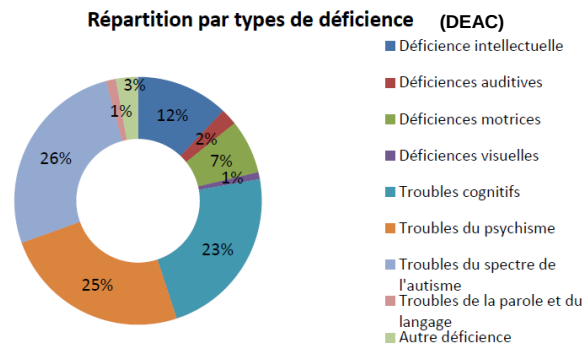
ESAT : 6433 places (taux d'équipement légèrement supérieur à la moyenne nationale) réparties dans 85 structures

- Travaux d'adaptation de cette offre à l'évolution des besoins du public et aux enjeux d'inclusion
- Soutien du projet « un avenir après le travail » (ICUAL Bretagne) pour l'accompagnement à la retraite, en sortie d'ESAT



Déploiement du dispositif emploi accompagné :

- Augmentation continue des bénéficiaires : 516 personnes en 2023 dont 26 % de personnes avec TSA
- Réorganisation à partir de 2022 sous forme de plateforme départementale impliquant de nombreux partenaires (MDPH, Service public de l'emploi, C360...)

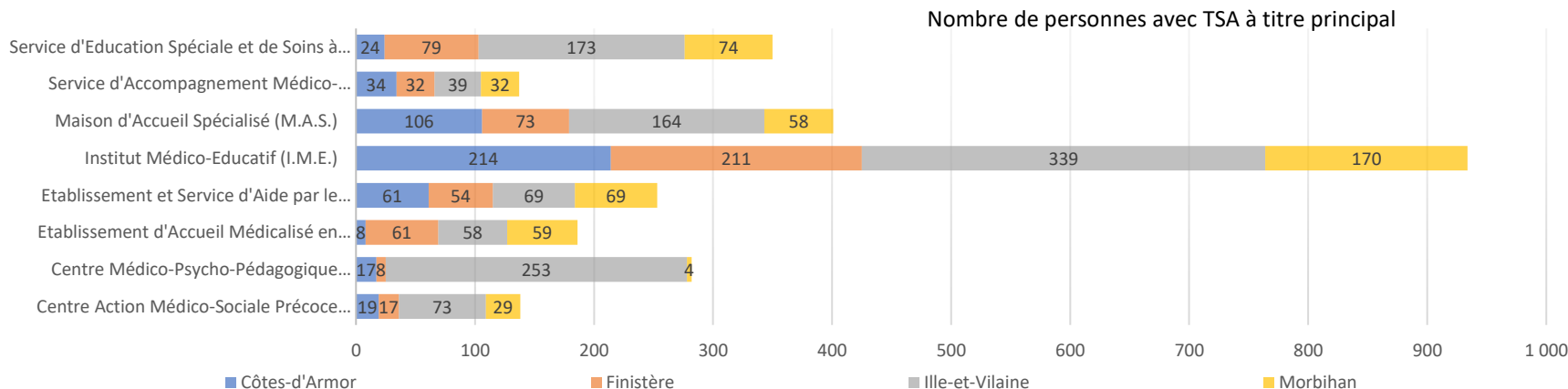


Tableaux de bord ANAP – personnes avec TSA accueillies en ESMS (déclaratif ESMS)

En 2022, les ESMS bretons déclarent accueillir 3 922 personnes avec TSA

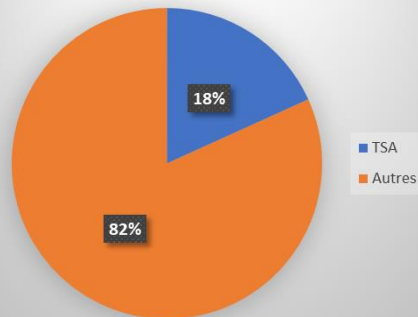
- dont 3 224 personnes avec un TSA à titre principal
- dont 698 personnes avec un TSA associé à d'autres troubles

Point de vigilance : chiffres basés sur un déclaratif ESMS

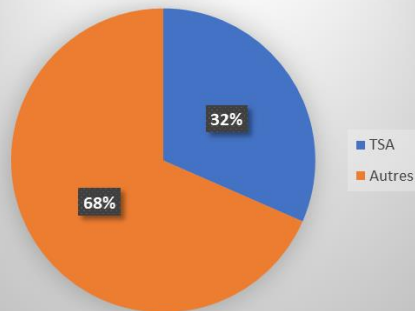


Tableaux de bord ANAP – personnes avec TSA accueillies en ESMS (déclaratif ESMS)

Part du public TSA en SESSAD



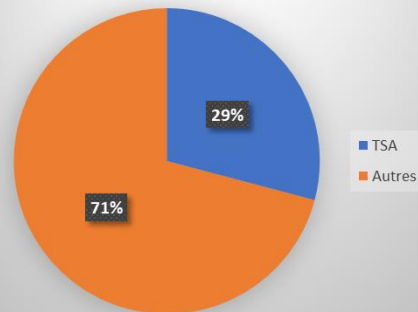
Part du public TSA en MAS



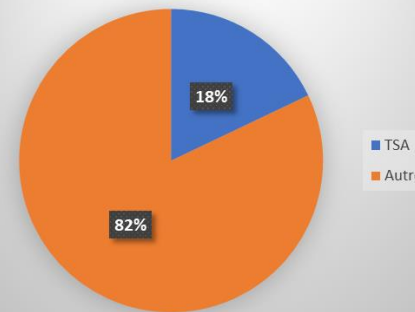
11% des personnes accueillies en ESMS sont déclarées avec TSA

30% du public des IME et des MAS

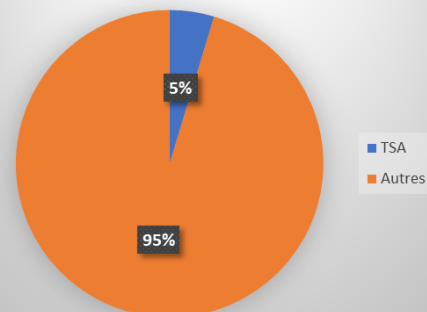
Part du public TSA en IME



Part du public TSA en FAM



Part du public TSA en ESAT



Bilan PRS 2018 – 2022 : l'offre d'appui, ressource, accompagnement des parcours

— Les centres ressources et d'appui

- TSA : renforcement du CRA, pérennisation des EMIA, déploiement des PCO TND
- Handicap rare : équipe relais régionale et identification des ESMS référents
- Polyhandicap : Création d'un centre ressource
- Epilepsie : structuration d'une équipe ressource régionale
- Accès aux soins : création du pôle ressource Breizh Santé Handicap, en articulation avec le déploiement des 4 Handiaccès
- Vie affective et sexuelle : création du centre ressource Intimagir

— Structuration des communautés 360 départementales avec pour objectif de :

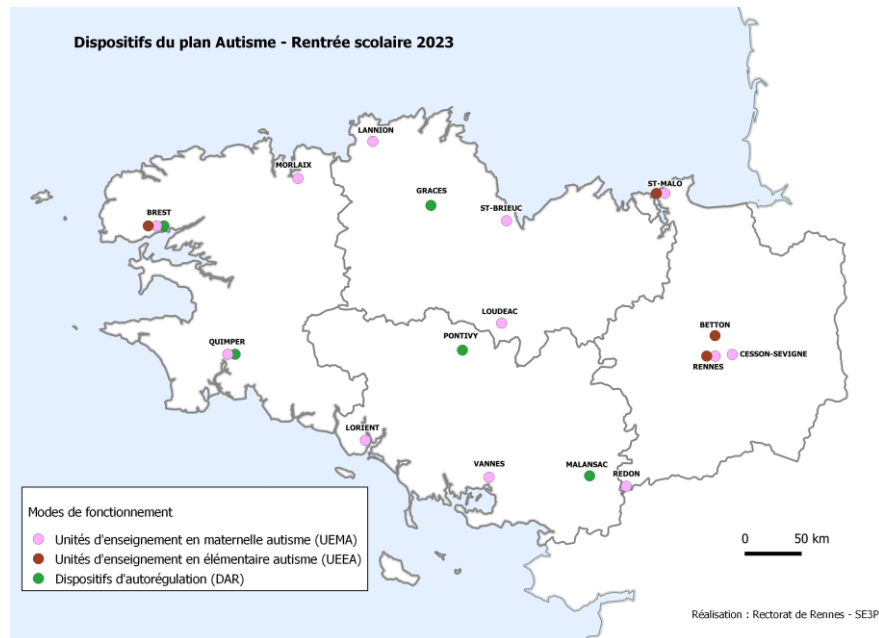
- Fédérer les acteurs spécialisés du champ médico-social, sanitaire et les acteurs de droit commun au sein d'une communauté de partenaires
- Organiser des solutions concrètes et inclusives, en proximité et mobilisant le milieu ordinaire
- Intervenir en complémentarité du dispositif d'orientation permanent porté par la MDPH, soit en amont, en prévention des risques de rupture et de complexification des situations, soit en aval, afin de favoriser la mise en œuvre des décisions d'orientation

Bilan financier de la stratégie autisme et TND 2018-1022

Bilan financier de la stratégie autisme et TND 2018/2022 en Bretagne

Mesures pour les enfants

Thématiques	Actions	Montants	Réalisations
Scolarisation	Création de dispositifs spécialisés	3 220 000 €	- 7 unités d'enseignement en maternelle (UEMA) - 4 unités d'enseignement en élémentaire - 5 dispositifs d'autorégulation
	Accompagnement médico-social	488 192 €	- création de places de SESSAD
	Déploiement d'enseignants ressource	Education Nationale	7 Enseignants ressource autisme 1 Enseignant ressource TND



Bilan financier de la stratégie autisme et TND – 2018/2022

Mesures pour les enfants

Thématiques	Actions	Montants	Réalisations
Repérage et Diagnostic enfants = 5,8 millions €	Déploiement des Plateformes d'orientation et de coordination pour les enfants avec TND (PCO TND)	4 445 074 €	- 4 PCO 0/6 ans ouvertes en 2019/2020 - ouverture progressive aux enfants âgés de 7 à 12 ans - 6 521 enfants repérés en Bretagne - 4 730 enfant ayant bénéficié d'au moins un forfait intervention précoce
	Renforcement des lignes 2	1 151 818 €	- création d'antennes CAMSP dans les zones blanches : Dinan, Redon - renfort des moyens des CAMSP pour améliorer la réponse aux besoins
	Renforcement CRA Bretagne – équipes enfants	200 000 €	- création d'une équipe de diagnostic enfants dans les Côtes d'Armor (sur reliquat plan autisme) - renfort des équipes de diagnostic enfants pour les autres départements

Bilan financier de la stratégie autisme et TND – 2018/2022

Mesures pour les adultes

Thématiques	Actions	Montants	Réalisations
Développement de l'offre MS pour adultes	- Création de places en ESMS	1 365 240 €	- + 54 places de SAMSAH - création de places en MAS /FAM
	- déploiement d'unités résidentielles pour TSA très sévères	1 266 000 € (+ 150 000 € psy)	- Unité résidentielle de Paimpol en cours de construction
Pair-aidance et empowerment	- déploiement Groupes d'entraide mutuelle TSA	312 000 €	- création de 4 groupes d'entraide mutuelle (= 1 par département)
Repérage et Diagnostic adulte	Renforcement CRA Bretagne – équipes adultes	607 657 €	- renfort de l'équipe de diagnostic existante - création de 2 équipes de diagnostic adultes (1 à Rennes, en centre Bretagne, à Pontivy) - renfort de l'UAC pour appui au parcours adulte (développement d'une ligne 2 et plan de repérage)

Bilan financier de la stratégie autisme et TND 2018/2022

Mesures enfants	Mesures adultes	Total SNATND en Bretagne
9 980 119 €	3 700 897 €	13 681 017 €

- Le bilan de la SNATND montre l'accent mis sur les mesures en faveur des enfants
- Accélération forte sur le repérage, le diagnostic et l'intervention précoce
- Renforcement du centre ressource autisme et des équipes associées pour :
 - améliorer la diffusion des bonnes pratiques
 - améliorer les capacités de diagnostic complexe, en particulier chez les adultes
- Déploiement de mesures inclusives, de manière cohérente avec les autres orientations nationales (notamment en matière de scolarisation)

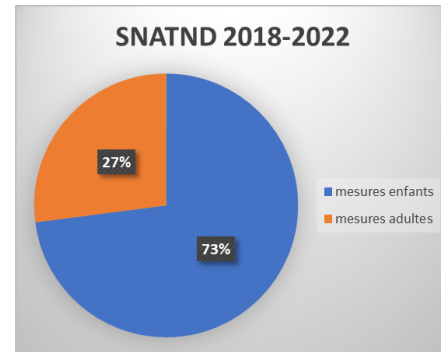


Photo livret de repérage TND – 0/6 ans

Déclinaison des mesures annoncées lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023

Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023

Annnonce d'un plan massif de création de 50 000 solutions à l'horizon 2030

La circulaire annonce une enveloppe de 1,5 milliard d'euros de mesures nouvelles au niveau national ; pour la Bretagne **53 960 000 €.**

Le déploiement de ces solutions doit reposer sur les principes suivants :

- Une **approche transversale du développement de solutions au sein d'une stratégie régionale de transformation de l'offre**, destinée à prendre en compte la diversité des besoins en amplifiant l'effort en faveur de modes d'accompagnement plus modulaires, individualisés, en proximité des lieux de vie, dans une logique de plateformes de services coordonnés avec la personne ;
- Une **déconcentration forte de la planification de ces solutions** pour une meilleure évaluation des besoins à couvrir, prenant en compte la diversité des territoires ;
- Un **pilotage régional rénové** associant étroitement les élus, les représentants des personnes comme des professionnels ;
- Un **accompagnement renforcé des organismes gestionnaires** par la mobilisation de ressources nouvelles ;
- Une **mise en visibilité pluriannuelle des marges de manœuvre** pour soutenir l'ensemble de des travaux.

Approche transversale visant à ne laisser personne sans solutions

Amplification de la transformation de l'offre d'accompagnement

L'objectif est faire émerger de nouvelles **solutions modulaires** et tournées vers le **milieu ordinaire** pour

- **accélérer la transformation des établissements et services** et passer d'une logique de place à une logique de plateformes de services coordonnés avec la personne en situation de handicap ;
- **mobiliser en premier lieu les dispositifs de droit commun**, les dispositifs spécialisés intervenant dans une logique de subsidiarité ;
- **privilégier la logique de parcours en particulier pour :**
 - les enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
 - les adultes maintenus en établissement pour enfant ;
 - les personnes handicapées vieillissantes.

Certaines situations de handicap avec des besoins spécifiques devront particulièrement faire l'objet d'attention : **personnes polyhandicapées, personnes avec troubles du neurodéveloppement et personnes avec troubles psychiques.**

Concordance avec les stratégies nationales

Les « 50 000 solutions » intègrent les différents stratégies et plans identifiés :

- La nouvelle **stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement** ;
- La poursuite des efforts de déploiement de **solutions pour les enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance**.
- La nouvelle **stratégie aidants** du 6 octobre 2023 ;
- Le plan de prévention des départs non souhaités des enfants en situation de handicap en Belgique, annoncé lors de la dernière commission mixte franco-wallonne ;

Ces stratégies ou orientations nationales s'appuient sur les autorisations d'engagement notifiées. Il s'agit par conséquent d'honorer les engagements pris, via les crédits associés à la présente circulaire. Toutefois nous ne disposons pas encore à ce stade de la répartition des crédits prévus pour décliner ces stratégies dans chacune des régions.

Une méthode partenariale

Associant particulièrement les conseils départementaux et les représentants des personnes et des professionnels

Il est demandé de mettre en œuvre une **gouvernance partenariale renforcée de ce plan visant à rechercher le plus possible de cofinancements pour une amplification de son effet.**

Il est demandé d'établir une programmation pluriannuelle des solutions à développer ou à transformer en étroite relation avec les conseils départementaux, sur la base d'une méthodologie concertée et de diagnostics territoriaux partagés avec les acteurs, s'appuyant sur les démarches déjà engagées (programmes régionaux de santé, schémas autonomie) **pour le 31 mai 2024.**

Cette programmation doit faire état d'une déclinaison annuelle.

Il est suggéré de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs, des bénéficiaires, des opérateurs, des partenaires : MDPH, représentants des usagers, CRSA, CDCA, représentants des Communautés 360, coordonnateurs de PTSM...

Le suivi national de ce plan sera assuré par la Ministre dans le cadre d'un **comité de pilotage national de la transformation de l'offre réuni tous les six mois** (avec une **remontée d'information préalable des ARS à la CNSA**).

Éléments de cadrage – 50 000 solutions

Au niveau régional,

- Comité régional de pilotage avec les quatre conseils départementaux pour partager les stratégies, définir des orientations communes ;
- Comité réunissant les pouvoirs publics impliqués par le handicap (comité de type « CCPP ; comité de coordination des politiques publiques ») pour concertation : ARS, CD, MDPH, Préfectures, Rectorat, DREETS/DDETS, DRAC, DRAJES, DREAL etc. ;
- Comité 50 000 solutions avec les parties prenantes (fédérations, émanation de la CSMS ...) pour concertation en s'inscrivant dans la logique du contrat de méthode CRSA.
- *Un groupe de « Grands témoins » composé de personnes en situation de handicap, d'aidants et éventuellement d'universitaires*

Au niveau départemental,

- S'appuyer sur les instances existantes. Par exemple, le comité territorial départemental (COTER) dans le 22, le comité pilotage de la feuille de route départementale handicap dans le 35, ...
- Travail DD/CD sur les besoins (remontées des MDPH notamment) et la priorisation des solutions ;
- Concerner avec les acteurs locaux : les opérateurs, les CDCA via les CD, les différents acteurs de la coordination (Com360, DAC, PTSM...) ;
- Informer/concerner les élus en lien avec le CD et le Préfet.

Eléments de cadrage discutés pour la répartition

- Principe de péréquation régionale pour les équipements « classiques » (notamment places d'ESMS), anticipation des évolutions démographiques
- Principe de répartition proportionnelle à la population pour les dispositifs nouveaux (notamment enveloppe « repérage et prise en charge précoce » et enveloppe « Ecole »)
- Privilégier les solutions en milieu ordinaire
- Renforcer la gradation des accompagnements ; développement des prises en charges aigues ; promouvoir le fonctionnement en logique de parcours.
- Dynamique de transformation de l'offre à poursuivre
- Logique de cofinancement à rechercher (ESMS à compétence conjointe, locaux en établissements scolaires ...) dans une logique de cohérence stratégique et dans une volonté de valorisation des engagements départementaux.
 - Création de services dont en convergence avec les habitats inclusifs ;
 - Articulation (MAS/FAM) ;
 - Renfort CAMSP ;
 - Etc.

Décomposition de la notification bretonne

	Socle		Repérage précoce	Ecole	Total
Notification régionale	32,41 millions €		5,53 millions €	16,02 millions €	53,96 millions €
Répartition indicative	Enfant 10 419 979 €	Adulte 21 986 030 €			

NB : les enveloppes « Repérage et prise en charge précoce » et « Ecole » feront l'objet de circulaires dédiées quant à leur usage.

Eléments nouveaux : cadrage national du compartiment socle

Eléments nationaux					
985 000 000					
Solutions Enfants			Solutions Adultes		
400 000 000			585 000 000		
Objectifs nationaux (volume)			Objectifs nationaux (volume)		
Objet	€	%	Objet	€	%
ASE	50 000 000	12,5%	PHV	90 000 000	15,4%
TND - Unités d'enseignement	62 100 000	15,5%	TND – URTSA	45 000 000	7,7%
TND - Prestations milieu ordinaire (PMO) TND	35 000 000	8,8%	TND -services TND	35 000 000	6,0%
TND - Ligne 3 Diagnostic TND	16 000 000	4,0%	TND – emploi	35 000 000	6,0%
			TND - Ligne 3 Diagnostic	16 000 000	2,7%
Répit - ESMS 365j	12 000 000	3,0%	Répit - Solutions Répit (AJ/HT)	30 000 000	5,1%
Répit - Solutions Répit (AJ/HT)	30 000 000	7,5%	Répit – PFR	14 000 000	2,4%
Répit - PFR	14 000 000	3,5%			
Autres besoins (solde)	180 900 000	45,2%	Autres besoins (solde)	320 000 000	54,7%
Eléments régionaux (Rappel)					
32 406 009					
Solutions Enfants			Solutions Adultes		
10 419 979			21 986 030		

Des plans ou stratégies sont susceptibles d'être renouvelés ou complétés au niveau national : polyhandicap, handicap rare, handicap psychique (en lien avec feuille de route/conseil national de la refondation en santé mentale), le plan maladies neuro-dégénératives (notamment sujet jeune) , etc.